

Garenne à Charles Aubert de la Chesnaye, co-seigneur et procureur de la seigneurie de Beaupré, pour l'arrière-fief de Lothainville, dépendant de la dite seigneurie, qu'il a acquis par décret du 30 août 1664.

Greffé de Michel Filion, notaire à Québec. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 avril 1670.

Acte d'accord entre Mgr de Laval, propriétaire de la seigneurie de Beaupré, et Bertrand Chesnay dit la Garenne, au sujet de l'arrière-fief de Lothainville.

Pièce conservée aux archives du séminaire de Québec. 1678.

Aveu et dénombrement de Bertrand Chesnay dit la Garenne à Mgr de Laval, seigneur de la Côte-de-Beaupré, pour son arrière-fief de Lothainville dépendant de la dite seigneurie.

Pièce conservée aux archives du séminaire de Québec.

5 avril 1690.

Acte de vente des héritiers de Bertrand Chesnay dit la Garenne à Charles Aubert de la Chesnaye de l'arrière-fief de Lothainville.

Mentionné dans un acte subséquent.

15 avril 1690.

Acte de délaissement, transport et abandonnement volontaire de Charles Aubert de la Chesnaye à l'illusterrissime et révérendissime Père en Dieu messire François de Laval, seigneur direct de Beaupré, du "fief de Lottainville et toutes ses dépendances, droits, rentes et redevances seigneuriales, etc., etc., pour être à l'avenir le dit fief de Lottainville et ses dépendances réunis à la dite seigneurie et fief dominant de Beaupré et en être la propriété jointe et consolidée au dit fief dominant . . . "